

TRADUCTION

CNEH/C/12-2000

Concerne : Avis relatif à la sous-partie B5 du prix de la journée d'hospitalisation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir l'avis mentionné sous rubrique.

La demande d'avis de la Section « Financement » du 24/09/99 a été traitée par un groupe de travail. Celui-ci a émis un avis positif comme suite à la demande d'avis. La réunion plénière du 9 mars et la réunion du bureau du 13 avril 2000 ont ratifié le projet d'avis.

Dans l'espoir d'avoir pu vous être utile, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur,
L'expression de ma considération très distinguée.

LE PRESIDENT,

Pr Dr J. PEERS



Université catholique de Louvain

Cliniques universitaires Saint-Luc
association sans but lucratif



Coordination générale : Prof. E. Coche

Bruxelles, le 01/02/2000

EC/ab/115.

au **Professeur J. PEERS**
Président du C.N.E.H.
Ministère des Affaires Sociales, de la Santé
Publique, et de l'Environnement
Cité Administrative de l'Etat
Quartier Vésale
1010 Bruxelles

Concerne : groupe de travail - avis relatif à la fixation de la sous-partie B5 en 2000.

Monsieur le Président,

Les membres du groupe de travail ont examiné attentivement le document rédigé par la section financement du C.N.E.H. – groupe de travail pharmacie.

Voici la position des membres du groupe de travail

- 1 il est indispensable d'établir des critères objectifs afin de mieux évaluer les activités pharmaceutiques liées à l'acuité des cas.
2. en l'absence de ces critères et pour une durée limitée à l'année 2000, ils marquent leur accord pour adopter un coefficient de pondération modifié :

lits E	:	2
lits N (NIC)	:	3
lits T	:	0.5
lits K	:	1
3. Ces modifications supposent au préalable une modification des normes d'agrément de la pharmacie.

Vous souhaitant bonne réception de cet avis, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Professeur E. COCHE
Coordonnateur Général
Directeur Médical